

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 10 juin 2025 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 14

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-165

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour
 02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
 03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025
 04. Adoption des comptes payés et à payer
- Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Mandat photographie photos des élus – François Pinard, photographe

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. Autorisation de paiement des heures supplémentaires de Mme Isabelle Tougas, Mme Lyne Boisvert, M. Sylvain Bardier, M. François Roy
07. Allocation de retraite pour Richard Fontaine
08. Embauche employé secrétaire-réceptionniste-Placement Personnel Inc
09. Paiement Therrien Couture Jolicoeur pour dossier d'harcèlement psychologique au 31 mars 2025
10. Paiement Morency, Société d'avocats pour dossier d'harcèlement psychologique
11. Paiement Therrien Couture Jolicoeur pour dossier d'harcèlement psychologique au 30 avril 2025
12. Autorisation signature entente entre la municipalité et la plaignante dossiers d'harcèlement et CNESST
13. Demande des employés de la voirie pour augmentation des frais de remboursement des espadrilles ou bottillons à cap d'acier
14. Autorisation de participation au congrès annuel de la FQM 2025

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Sûreté du Québec- 1er versement pour l'année financière 2025
16. Autorisation de paiement à la SPAD – 2e versement 2025

SÉCURITÉ INCENDIE

17. Octroi de contrat à Stelem pour la réparation d'une borne fontaine
18. Octroi de contrat à Garda World – vérification panneau d'alarme incendie de l'hôtel de ville
19. Modification à la résolution 2024-12-393 -attribution des responsabilités des membres du conseil

SÉCURITÉ CIVILE

20. Autorisation de paiement Therrien Couture Jolicoeur senc – dossier Hôtel Traversy au 30 avril 2025
21. Mandat à EXP pour répondre aux diverses questions du Ministère de la sécurité civile pour le glissement de terrain du rg de l'Île Avril 2016
22. Autorisation de paiement Média Transcontinental – avis public- Glissement de terrain rg de l'Île et nettoyage et inspection télévisée
23. Glissement de terrain – travaux de stabilisation du talus situé près du 70, rang de l'Île – prise en considération des soumissions reçues – octroi de contrat
24. Autorisation de paiement à Signalisation 2020 pour la fermeture de la route entre le 545 et le 620 rang Haut-de-la-Rivière pour le mois d'avril- Glissière de béton Jersey
25. Autorisation de paiement à Groupe 132 Inc pour l'achat et le transport de pierre 0 ¾ près du bord de l'Eau à l'Hôtel de ville et ce en raison de l'inondation du 17 mars 2025

VOIRIE MUNICIPALE

26. Octroi de contrat à Arboriculture de Beauce Inc pour la coupe d'arbres secteur Notre-Dame
27. Autorisation de paiement à Groupe 132 Inc.- Rapiéçage générale des rues 2025
28. Autorisation d'achat de cinq têtes de regards d'égout et pièces pour le rg de l'île
29. Octroi de contrat à Groupe 132 Inc pour les réparations des cinq têtes de regards d'égout au rg de l'île
30. Octroi de contrat pour réparation trottoir rue Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois à Sylvain Allard Béton et fissures Inc.
31. Autorisation de paiement à Les Entreprises Clément Forcier – balayage des rues 2025
32. Mandat à Techni-Consultant inc. pour analyser le devis pour l'asphaltage 2025 et l'inscription sur le SEAO

HYGIÈNE DU MILIEU

33. Autorisation d'achat de compteur d'eau de 1 pouce et adaptateur à Les Compteurs d'eau du Québec
34. Octroi de contrat pour la mise à jour du schéma de procédé de la station d'épuration dans le cadre de l'attestation d'assainissement municipal de Pierreville- Stantec
35. Octroi de contrat pour l'inspection et le nettoyage des conduites d'égout à ICR Expert Inc.
36. Demande de M. Patrick Alie – branchement du 9, rue Descheneaux au réseau d'aqueduc et d'égout municipal secteur ND
37. Autorisation de paiement pour le contrôle de la végétation des parois interne des étangs aérés- Les Gazons Tessier
38. Autorisation de paiement à l'entreprise Transport Herman Inc- Transport de compost 2025

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

39. Approbation des états financiers 2024 de l'office d'habitation Nicolet-Yamaska incluant les états financiers 2024 de L'OMH de Pierreville

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

40. Entente intermunicipale relative à la création de la Régie Énergie Renouvelable Centre-du-Québec
41. Cession par la Municipalité de Pierreville le lot 5 743 666 à M. Jules Hamel près du 380 rg Haut de la Rivière
42. Approbation de la dérogation mineure de l'OMH de Pierreville
43. Autorisation de paiement à la fédération québécoise des municipalités (fqm), rédaction d'un règlement sur les usages conditionnels.

LOISIRS ET CULTURE

44. Octroi de contrat pour offre de services pour mandater entrepreneurs pour un devis de performance dans la conception, l'aménagement et l'acquisition de fourniture de modules de jeux pour le Parc Lafrenière- Techni-Consultant
45. Installation d'une ligne internet chalet des loisirs secteur Notre-Dame- Cogeco
46. Octroi de contrat éclairage du trépied des cloches Spec-Tech Inc
47. Autorisation de paiement à Réal Courchesne – installation vanité salle de bain Renaud Baril- programme Nouveaux Horizons
48. Autorisation d'achat de poteaux et caméras pour le Parc Martel et le Parc Lafrenière- Électrifi-A Canada Ltée et Garda World

49. Autorisation de paiement pour le fil TECK pour le branchement du luminaire dans le Parc Lafrenière-Matériaux et Surplus Lefebvre Inc.
50. Autorisation d'achat matériel audio pour la salle Renaud Baril – programme Nouveaux Horizons- Spec-Tech Inc
51. Autorisation de paiement pour un téléviseur intelligent en ligne de 85 po pour la salle Renaud Baril- Programme Nouveau Horizons
52. Autorisation d'achat de tables, chaises et transporteurs pour la salle Renaud Baril – programme Nouveaux Horizons- Canada Chair
53. Octroi de contrat à Sogetel pour installation ligne téléphonique dans l'ascenseur du centre communautaire
54. Octroi de contrat aux Loisirs de St-François du Lac et autorisation de paiement pour camp de jours 2025
55. Commandite pour l'École secondaire Jean-Nicolet – Dek hockey
56. Commandite pour l'École Vincent-Lemire – agenda scolaire 2025-2026

-
57. Affaires nouvelles
 58. Documents déposés
 59. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 60. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire 13 mai 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-166

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 13 mai 2025* tel que présenté.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 20 mai 2025*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-167

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire du 20 mai 2025*.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-168

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2025.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juin

ANNÉE 2025

Liste des comptes

Déboursés directs

1	Direct	CNESST - Ajustement cotisation 2024	208,04 \$
2	10316	Municipalité de Saint-François-du-Lac - Arrosage des mouches noires	25 020,90 \$
3	10317	Signalisation 2020 - Location de signalisation pour la fermeture du rang Du Haut-De-La-Rivière	7 387,14 \$
4	Direct	MRC Nicolet-Yamaska - 2/3 versement quote-part 2025	70 008,00 \$
5	Direct	Les Services EXP Inc. - HP Caractérisation site des neige usées	20 385,07 \$
6	Direct	Techni Consultant Inc. - Stabilisation des Berges rang De L'Ile, stabilisation préventive rang Du Haut-De-La-Rivière	5 118,01 \$
7	Direct	Techni Consultant Inc. - L'opérationnel aux étangs, hydraulique du réseau d'eau potable, inspection conduites par caméra	5 734,39 \$
8	Direct	Mécanique Mobile L'Éclair Inc. - Membrane glissement de terrain rang De L'Ile	5 918,34 \$
9	10318	Grame - Programme achat de produits d'hygiène personnelle durable	1 000,00 \$
10	Direct	Purolator - Livraison module GPS de Gestion Écono Plus Inc.	8,45 \$
11	Direct	Sabrina Vaudreuil - Cadeaux pour l'activité du bingo chocolaté le 13-04-2025	335,82 \$
Sous-total des factures déjà payées			141 124,16 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de mai 2025	71,38 \$
2		Vaudreuil Sabrina - Déplacements du mois de mai 2025	57,40 \$
Sous-total des factures déjà payées			128,78 \$

Prélèvements automatiques

1		Hydro-Québec - Électricité du 13/04/2025	8 326,94 \$
2		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mai 2025	10 233,28 \$
3		MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspection, préventionniste, informatique	553,29 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mai 2025	4 596,86 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mai 2025	3 704,32 \$
6		Sogetel - Internet du mois de mai 2025	80,43 \$
7		Telus - Panneaux numérique	92,20 \$
8		Telus - Cellulaires maire, dg, inspecteur	428,16 \$
9		Visa - Microsoft, Zoom, permis régie des alcools, Cogéco, frais de crédit, jeux, Itunes, postes, repas	1 030,83 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			29 086,55 \$

Fournisseurs 2025

1	10320	Descôteaux André - Déplacements: Rencontre placement personnel, Trois-Rivières, Donald Martel, chargé de projet,	561,40 \$
2	10320	Suite: vanité Baie-Du-febvre, diverses visites région, éoliennes, Mont Bénilde (député), Roxton Falls bande de patinoire,	- \$
3	10320	Suite: Caméra Protection Desmarais	- \$
4	10321	Boisvert Lyne - Déplacements: Trois-Rivières, Pierreville résolutions, Groupe	647,50 \$

		Infoplus, placement personnel, vitrerie Côté	
5	10321	Suite: Bris ordinateur, imprimerie MS, vérificateurs (3x), bandes de patinoires, Pierreville, Godefroy formation élection	- \$
6	10321	Boisvert Lyne - Dépenses: Téléviseur, stores robinet salle Renaud-Baril, repas formation élections.	4 510,90 \$
7	Direct	Buropro - Diverses papeteries, photocopies	871,04 \$
8	Direct	Dépanneur Pierreville - Essence camions	834,60 \$
9	Direct	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	73,72 \$
10	Direct	Emco - Aqueduc, entrée de services pour la toilette extérieur	1 357,00 \$
11	Direct	Location d'équipements Raydan - Harnais, courroie	679,62 \$
12	Direct	Excavation Des Iles inc. - Installation des bouées	6 093,68 \$
13	10322	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mai 2025	66,00 \$
14	Direct	Groupe Infoplus disque dur Crucial P3 1TB	111,51 \$
15	Direct	Eurofins Environex - Tests eaux usées	1 255,54 \$
16	Direct	Eurofins Environex - Tests eau potable	724,64 \$
17	Direct	Arcys Logesco - Boite de câble, câble RJ45, hibou télévisuel	1 767,14 \$
18	10323	Matériaux et Surplus Lefebvre inc. - Fil de type Teck 90, chaîne 5/16", crochet 3/8"	608,62 \$
19	Direct	Mégaburo - Diverses papeteries	316,12 \$
20	Direct	Ministre des finances - Régie du bâtiment - inspection annuelle élévateur	99,88 \$
21	10324	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 2/4 versement arrosage des mouches noires	25 020,90 \$
22	Direct	Patrick Morin - Peinture, flotteur, bardeaux, plaque, huile, manchon, tuyau, coude, colle, fluorescent, asphalte froide	1 233,15 \$
23	Direct	Sanixel - Papier main, gants, déchet 35x50, papier hygiénique, poubelle, table à langer, sanitaire, savon mousse, poubelle	1 973,57 \$
24	10325	Huot - U en acier clé boîte de service, géotextile	2 495,46 \$
25	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau mai 2025	20 526,69 \$
26	Direct	Régie IAEP Bas Saint-François - Crédit immobilisation dépassement budget 2024	(1 264,67) \$
27	Direct	RGMR Bas Saint-François - Vignettes bacs au 79-85 Shooner, 5/12 versement quote-part 2025, vignette 91 Letendre	21 773,15 \$
28	Direct	Régie d'incendie Pierreville St-François-du-Lac, Diverses interventions, 2e QP 2025	36 051,28 \$
29	Direct	Réseau Biblio CQLM - Reliure 27-02-2025, reliure 01-05-2025	48,94 \$
30	10326	Méto Rouillard & Frères - Produits d'entretiens	10,65 \$
31	10327	Médias Transcontinental SENC - Rang De L'Ile, nettoyage et inspection télévisée	1 214,14 \$
32	Direct	Enviro 5 - Caméra dans égoût au 19 rue Principale	1 539,23 \$
33	10328	Compteurs d'eau du Québec CDEDQ - 2 compteurs d'eau 1"	1 367,97 \$
34	Direct	ADN Communication - Alertes municipales avril-mai 2025	117,29 \$
35	Direct	Entreprises Bryan Cloutier inc. Pierre MG-20	620,87 \$
36	10329	Les Entreprises RTBL - Joint de shaft, joint de plastique	621,14 \$
37	10330	Audio Ciné Film inc. Film sens dessus dessous 2	436,91 \$
38	10331	Josée Lemire - Enlèvement des souches	2 200,00 \$
		Sous-total des factures à payer	136 565,58 \$
		Total des factures du mois	306 905,07 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

05. MANDAT PHOTOGRAPHE PHOTOS DES ÉLUS – PHOTOGRAPHIE FRANÇOIS PINARD ENR.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection de novembre 2021, un nouveau conseil municipal a été élu ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire un nouveau cadre de photos officiel de ce nouveau conseil ;

CONSIDÉRANT que pour procéder à ce changement, la municipalité doit embaucher un photographe professionnel ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-169

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur François Pinard de *PHOTOGRAPHIE FRANÇOIS PINARD ENR.* afin de procéder à la session de photo pour la somme approximative de 862,31 \$ taxes comprises ainsi que la fourniture d'un cadre pour lesdites photos.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services professionnels – Autres » 02 110 00 419

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

06. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE MME ISABELLE TOUGAS, LYNE BOISVERT, M. SYLVAIN BARDIER ET M. FRANÇOIS ROY

CONSIDÉRANT QU'IL était convenu de mettre à jour les heures supplémentaires accumulées par nos employés à la fin de chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'AU manque de personnel de bureau, les employés, Mme Tougas et Mme Boisvert ont travaillées sur des dossiers importants pendant les vacances des Fêtes et en dehors des heures de travail pendant cette période ;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'argent est prévu à cette fin dans notre budget 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les heures supplémentaires ont été réalisé entre le 22 avril 2024 jusqu'au 31 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaires de Mme Isabelle Tougas s'élève à 6 500,99 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaire de Mme Lyne Boisvert s'élève à 31 435,15 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaires de M. Sylvain Bardier s'élève à 3 393,40 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des heures supplémentaires de M. François Roy s'élève à 1 984,85 \$;

2025-06-170

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser ces paiements des heures supplémentaires cumulés à Mme Isabelle Tougas, Mme Lyne Boisvert, Messieurs Sylvain Bardier et M. François Roy pour les heures effectuées du 22 avril 2024 au 31 mai 2025;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141 « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141, « Concierge & sec. Centre communautaire » 02 701 20 143

07. ALLOCATION DE RETRAITE POUR RICHARD FONTAINE EN 2025

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Fontaine a travaillé au sein de la Municipalité de Pierreville depuis février 2004 et a occupé le poste de concierge et en avril 2004 il s'est joint à l'équipe de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fontaine a effectué son travail pour la municipalité avec diligence et dévouement depuis 21 ans ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fontaine peut toucher une indemnité de fin de carrière, systématiquement versée s'il s'agit d'une initiative de son employeur ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, une allocation de retraite peut être une reconnaissance des années de service de l'employé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de verser un montant de 50.00\$ par année de service de l'employé ;

2025-06-171

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de verser la somme de 1050\$ à monsieur Fontaine en reconnaissance des loyaux services envers la municipalité depuis 21 années et ce à titre d'allocation de retraite.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141

08. EMBAUCHE DE PERSONNEL -SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE SUITE À LA RECOMMANDATION DE LA FIRME PLACEMENT PERSONNEL INC.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-11-345 mandate la Firme Placement Personnel Inc. pour effectuer des recherches afin de recommander une employée pour le poste de secrétaire-réceptionniste ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Placement Personnel inc. a recruté madame Nathalie Audy pour le poste de secrétaire-réceptionniste et que celle-ci semble très intéressée par l'emploi offert ;

2025-06-172

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de Madame Nathalie Audy au poste de secrétaire-

réceptionniste, sur la recommandation de la firme Placement Personnel inc. ;

QUE Madame Audy débutera ses fonctions le 16 juin 2025 pour un horaire de 35 heures/semaine et qu'elle sera en probation pour une période d'un an ;

D'ANNEXER à la présente résolution, comme document interne et confidentiel, l'écrit intitulé « *Entente entre Madame Nathalie Audy et la Municipalité de Pierreville* » qui sera signé par les deux (2) parties soit Mme Audy ainsi que le directrice générale Mme Lyne Boisvert, CPA

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire administration » 02 130 00 141

09. PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENC POUR DOSSIER D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 15 avril 2025 la facture des tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit Therrien Couture Jolicoeur SENC. pour la période terminée le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de harcèlement psychologique d'une employée et d'un élu, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ±1 395,23 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-173

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 1 395,23 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

10. PAIEMENT MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR DOSSIER D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait appel au service de la firme Morency société d'avocats afin de la représenter dans le dossier de plainte en harcèlement psychologique qui avait été présumé déposé contre elle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 57 est entré en vigueur le 6 juin 2024 et que celui-ci mentionne que les frais d'assistance juridique d'une employée municipale dans le cadre d'une enquête ou lorsque le besoin se fait sentir sont remboursés à l'employé par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 8 mai 2025 la facture des tarifs d'honoraires des procureurs, qui représentait la directrice générale soit Morency, Société d'avocats pour la période terminée le 28 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier d'harcèlement psychologique contre une employée de la Municipalité, une facture de ± 482,14 \$ taxes comprises a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-174

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Morency, Société d'avocats dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 482,14 \$, taxes comprises.

QUE la plainte en harcèlement psychologique qui a été déposée à la CNESST a été rejetée et celle-ci n'a même pas été analysée selon les dires de la médiatrice attachée au dossier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

11. PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENC POUR DOSSIER D'HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 13 mai 2025 la facture des tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit Therrien Couture Jolicoeur SENC, pour la période terminée le 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de harcèlement psychologique d'une employée et d'un élu, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ± 1 510,77 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-175

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 1 510,77 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

12. AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA PLAIGNANTE DOSSIER HARCÈLEMENT ET CNESST

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la municipalité et la personne salariée numéro 13-0022 concernant la fin d'emploi de celle-ci au sein de la municipalité et le litige à la Commission des Normes, de l'équité, de la santé et de la Sécurité du travail (CNESST) ;

CONSIDÉRANT QUE les avocats de la municipalité ont préparé un projet d'entente, lequel a été accepté par la personne salariée, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, Chapitre a-2.1) et que l'ensemble des élus de la Municipalité ayant eu accès à celle-ci s'engage à en respecter la confidentialité ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-176

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le document « Transaction et quittance » approuvé et accepté par la personne salariée numéro 13-0022 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer les sommes prévues au document « Transaction et quittance » selon les modalités qui y sont prévues.

13. DEMANDE DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE POUR UNE AUGMENTATION DES FRAIS DE REMBOURSEMENT DES ESPADRILLES OU BOTTILLON À CAP D'ACIER

CONSIDÉRANT QUE les employés de voirie, désirent se prémunir d'espadrilles ou de bottillon de protection à cap d'acier pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE lors des grandes chaleurs estivales, des espadrilles de protections à cap d'acier sont plus adaptées à la température que des bottes à cap d'acier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir les meilleures conditions de travail possible à chacun de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE antérieurement la municipalité remboursait ses employés pour un montant de 150 \$ pour l'achat d'espadrilles ou de bottillons à cap d'acier ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-177

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'augmentation demandé par les employés voirie pour un remboursement maximal de 200 \$ taxes incluses, aux deux ans, pour des espadrilles de protection à cap d'acier.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vêtements, Chaussures, Fournitures » 02 320 00 650

14. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE 2000 participants sont attendus au Centre des congrès de Québec pour participer à ce grand rassemblement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les participants ont la responsabilité de se trouver un lieu d'hébergement et que celui-ci leur sera remboursé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants désirent assister audit congrès :

M. André Descôteaux, maire

Mme Josée Bussièrès conseillère

M. Jean Précourt, conseiller

Mme Lyne Boisvert, directrice générale

2025-06-178

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les membres du conseil, mentionnés ci-haut, à participer au congrès annuel de la FQM du 25 au 27 septembre 2025, au coût de ± 999 \$/personne (taxes en sus), soit une augmentation de 9 \$/personne (taxes en sus) comparativement au congrès de l'année 2024 ;

QUE les frais d'hébergement s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454 et « Congrès & formations - adm » 02 130 00 454

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SÛRETÉ DU QUÉBEC - PREMIER PAIEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec, corps policier national du Québec, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre public et la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est desservie par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique facture annuellement la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 108220 de 239 581 \$, émise le 25 mars 2025 par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année financière 2025, comparativement à 224 000 \$ pour l'année 2024, représentant ainsi une augmentation de 15 581 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture est payable en deux versements de 119 790 \$ et acquittables au plus tard les 30 juin 2025 et 31 octobre 2025 ;

2025-06-179

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier versement de 119 790 \$ et ce pour le 30 juin 2025, payable au ministre des Finances pour l'année financière 2025 ;

QUE le paiement du deuxième versement sera effectué au plus tard le 31 octobre 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SPAD –2e VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-12-456 mandate la SPAD afin d'effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité pour une période de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de l'entente en est à sa 4^e année ;
CONSIDÉRANT QUE la facture no 3181 de 4 808,14 \$ taxes comprises, émise le 2 juin 2025 par la SPAD pour le 2^e versement de l'année 2025 pour la période de juillet à décembre 2025 ;

2025-06-180

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 3181 de 4 808,14 \$ taxes comprises à la Société protectrice des animaux de Drummond pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

SÉCURITÉ INCENDIE

17. OCTROI DE CONTRAT À STELEM POUR LA RÉPARATION D'UNE BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur mandaté pour le déneigement municipal a endommagé une borne fontaine de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci doit être réparé et ce au frais de l'entrepreneur en déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie STELEM pourrait faire cette réparation au coût forfaitaire de ± 1 437,19 \$ taxes comprises incluant la mobilisation, démobilitation de l'équipe, et que les pièces nécessaires à la réparation seront en sus de ce montant ;

CONSIDÉRANT QUE la vanne d'isolement doit être dégagée et opérationnelle avant les travaux et que s'il y avait des contingences, le tarif horaire est de 175,00 \$/hre ;

2025-06-181

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la compagnie STELEM pour la réparation de la borne fontaine endommagée au coût de ± 1 437,19 \$ taxes comprises ;

QUE des frais supplémentaires peuvent être ajouter à ce montant ;

D'AUTORISER la municipalité à facturer l'entrepreneur en déneigement pour les coûts totaux de la réparation.

18. OCTROI DE CONTRAT À GARDA WORLD – VÉRIFICATION PANNEAU D'ALARME INCENDIE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'assurance de la municipalité exige une vérification annuelle du panneau d'incendie de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Garda World nous offre de faire cette vérification pour un montant de ± 1 126,76 \$ taxes comprises ;

2025-06-182

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour la vérification du panneau d'alarme incendie de l'hôtel de ville pour un montant de ± 1 126,76 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Système d'alarme Hôtel de ville » 02 190 00 339

19. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-12-393 - ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent ;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Bélisle désire se greffer aux membres du Comité des Ressources Humaines dans le futur ;

2025-06-183

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Voirie et travaux publics | : | L'ensemble du conseil |
| 2. Assainissement des eaux | : | L'ensemble du conseil |
| 3. Police | : | L'ensemble du conseil |
| 4. Loisirs | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Josée Bussièrès |
| 5. Jeux d'eau | : | L'ensemble du conseil |
| 6. Bibliothèque | : | Nathalie Traversy
Josée Bussièrès |
| 7. Aménagement et urbanisme | : | L'ensemble du conseil |
| 8. Finances | : | L'ensemble du conseil |
| 9. Protection civile et assistance | : | André Descôteaux, maire
Jonathan Gamelin (substitut) |
| 10. Centre communautaire | : | L'ensemble du conseil |
| 11. Le personnel | : | L'ensemble du conseil |
| 12. Comité des ressources humaines | : | André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Marie-Pier Guévin-Michaud
Lyne Boisvert, CPA DG
Jean Précourt |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités ;

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

- | | | |
|--|---|--|
| 13. O.M.H.P. | : | Nathalie Traversy
Josée Bussièrès (substitut) |
| 14. C.R.S.B.P. | : | Nathalie Traversy (répondant)
Chantal Bellamy (coordonnatrice)
Josée Bussièrès (substitut) |
| 15. Bougie bus | : | Marie-Pier Guévin-Michaud |
| 16. Régie I.A.E.P. du Bas-St-François | : | André Descôteaux |

- Nathalie Traversy
Michel Bélisle (substitut)
17. Régie I.G.D. du Bas-St-François : Michel Bélisle
Jean Précourt (substitut)
18. Régie d'incendie Pierreville : André Descôteaux
Saint-François-du-Lac Marie-Pier Guévin-Michaud
Michel Bélisle
19. Bouées : L'ensemble du conseil
20. Vélo sur la rivière : Nathalie Traversy
Jonathan Gamelin
21. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
- Membres d'office
André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Nathalie Traversy
Lyne Boisvert, CPA, directrice générale et greffière-trésorière
- Citoyens (nes) de la municipalité
Nicole Beaulac
Serge Gauthier
Maurice Vidal

SÉCURITÉ CIVILE

20. AUTORISATION DE PAIEMENT THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENC – DOSSIER HÔTEL TRAVERSY AU 30 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 13 mai 2025 la facture des tarifs d'honoraires de ses procureurs, soit Therrien Couture Jolicoeur SENC. pour la période terminée le 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier de l'Hôtel Traversy, la Municipalité a eu recours aux services de ses procureurs, et ce, au coût de ± 2 480,19 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-184

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC dans le dossier ci-haut mentionné, d'un montant de ± 2 480,19 \$, taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

21. MANDAT À LA FIRME EXP POUR RÉPONDRE AUX DIVERSES QUESTIONS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE RELATIVEMENT AU GLISSEMENT DE TERRAIN D'AVRIL 2016 SUR LE CHEMIN DU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une liste de questions de l'analyste au dossier du Ministère de la Sécurité civile relativement au glissement de terrain du rang de l'île d'avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier du glissement de terrain d'avril 2016, un gérant de projet avait été nommé au dossier soit M. Marc-André Harnois ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Harnois était à l'emploi du service d'ingénierie de la MRC Nicolet-Yamaska mais que ce service a été aboli et que M. Marc-André Harnois a donc quitté ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la firme EXP soit M. Michel Houle doit devoir recommencer le processus de justification avec des tiers afin de répondre aux diverses questions de l'analyste ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est archivé du côté de la firme EXP et ce depuis plusieurs années et que celui-ci doit être réactiver afin d'amorcer des recherches documentaires ;

CONSIDÉRANT QU'après réflexion du représentant de la firme EXP et après avoir pris connaissance de la nature des questions de l'analyste au dossier ;

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été proposé à la municipalité sur une base d'une rémunération horaire selon les taux apparaissant à l'offre de service ;

CONSIDÉRANT QU'il est très difficile d'établir un montant pour ce type de mandat puisque ceci dépend du nombre de questions que l'analyste demandera ainsi que la précision et le détail qui sera requis ;

EN CONSÉQUENCE

2025-06-185

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme EXP afin de répondre aux divers questionnements du Ministère de la Sécurité civile et ce afin de finaliser l'analyse de l'approbation des travaux à l'égard du glissement de terrain d'avril 2016.

QUE la firme EXP estime une quinzaine d'heures d'ici la fin juin 2025 pour un montant d'environ 2 874.38 \$ taxes comprises.

QUE dans un deuxième temps, soit en juillet 2025, la firme EXP fera le point avec la municipalité sur l'envergure des efforts à consacrer pour compléter les demandes de l'analystes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004

22. AUTORISATION DE PAIEMENT MÉDIA TRANSCONTINENTAL – AVIS PUBLIC POUR GLISSEMENT DE TERRAIN RG DE L'ÎLE ET NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE pour le projet du nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout et pour le projet de travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île, des avis publics d'appel d'offre doivent être publié dans le journal Constructo ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 7951 en date du 15 mai 2025 nous a été acheminé pour un montant de ± 599,48 \$ taxes comprises pour le projet de nettoyage et inspection télévisée et d'un montant de ± 614,66 \$ taxes comprises pour le projet de travaux de stabilisation des berges ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-186

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 7951 \$ taxes comprises à la compagnie Média Transcontinental S.E.N.C. au coût total de ± 1 214,14 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels secteur ND » 02 415 00 411 « Honoraires professionnels secteur PVILLE » 02 415 10 411 « Glissement de terrain rg de l'île » 03 310 00 004

23. GLISSEMENT DE TERRAIN – Travaux de stabilisation du talus situé près du 70, rang de l'Île – Prise en considération des soumissions reçues – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2023-11-420 mandatait la firme Les services TETRA TECH Inc. afin qu'elle procède à l'élaboration des plans et devis pour les travaux de stabilisation du talus situé près du 70, rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mai 2025, l'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et que les soumissionnaires avaient jusqu'au 6 juin 2025 pour déposer leurs soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les neuf soumissionnaires suivants ont déposé leurs offres dans les délais prescrits :

<i>Couillard Construction Limitée</i>	<i>4 628 909,60 \$ taxes incluses</i>
<i>Eurovia Québec Construction Inc</i>	<i>4 588 652,25 \$ taxes incluses</i>
<i>COLAS</i>	<i>4 766 880,18 \$ taxes incluses</i>
<i>Excavation Tourigny Inc</i>	<i>3 937 546,20 \$ taxes incluses</i>
<i>Construction et pavage Boisvert inc.</i>	<i>4 437 961,42 \$ taxes incluses</i>
<i>Excavation MC BM</i>	<i>3 704 116,67 \$ taxes incluses</i>
<i>Construction Gagnon & Frères Inc</i>	<i>3 595 000,00 \$ taxes incluses</i>
<i>Excavation G.A.L. Inc</i>	<i>4 863 211,73 \$ taxes incluses</i>
<i>Cité Construction TM Inc</i>	<i>4 169 909,44 \$ taxes incluses</i>

CONSIDÉRANT QUE les addendas #1, 2, et 3 ont été pris en considération par les soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a procédé à la vérification de la conformité des soumissions retenues et ont fait leurs recommandations en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont valides pour une durée de quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 4 septembre 2025 ;

2025-06-187
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour les travaux de stabilisation du talus situé près du 70, rang de l'Île au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Excavation Gagnon & Frères Inc pour la somme de 3 595 000 \$ taxes incluses ;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation modifié du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à l'obtention de l'aide financière par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
«Glissement de terrain – Rang de l'île» 03 310 00 004*

24. AUTORISATION DE PAIEMENT À SIGNALISATION 2020 POUR LA FERMETURE DE LA ROUTE ENTRE LE 545 ET LE 620 RANG HAUT DE LA RIVIÈRE POUR LE MOIS DE AVRIL 2025- Glissière de béton Jersey

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-90 mandate la Firme Signalisation 2020 pour la signalisation afin d'assurer la sécurité des personnes qui circulent sur le rang Haut de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 011840 de ± 1 749,62 \$ taxes comprises, émise le 30 avril 2025 pour la période du 01-04-2025 au 30-04-2025 a été envoyée à la municipalité pour la location de matériel de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE suite à des plaintes reçues de citoyens demeurant à proximité du site ou le ministère du transport anticipe un glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la location de glissières de béton de type New Jersey afin de s'assurer que les citoyens ne puissent circuler sur le rang Haut de la Rivière ;

2025-06-188
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 011840 de ± 1 749,92 \$ taxes comprises à l'entreprise Signalisation 2020 pour la location de glissières de béton de type New Jersey pour la période du 01-04-2025 au 30-04-2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rg Haut de la Rivière » 03 310 02 009

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE PIERRE 0-3/4 PRÈS DU BORD DE L'EAU À L'HÔTEL DE VILLE ET CE EN RAISON DE L'INONDATION DU 17 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2025, la rivière St-François a sortie de son lit et a ainsi submerger les chemins en graviers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de gravier afin de réparer les chemins abimer par l'inondation ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 9263 en date du 2 juin 2025 nous a été acheminé pour un montant de ± 1 172,38 \$ taxes comprises ainsi que la facture no 9270 en date du 3 juin 2025 pour un montant de 2 500,71 \$ taxes comprises pour l'achat et le transport de pierre 0 ¾ ;

2025-06-189
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures n° 9263 et 9270 pour un total de 3 673,09 \$ taxes comprises pour l'achat et le transport de gravier afin de réparer les chemins qui ont été abimé par l'inondation du 17 mars 2025 à la compagnie Groupe 132 Inc

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pierre » 02 230 00 621

VOIRIE MUNICIPALE

26. OCTROI DE CONTRAT POUR LA COUPE D'ARBRES À ARBORICULTURE DE BEUCE INC SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'abattage d'arbres dans le secteur Notre-Dame est requise puisque l'argile du frêne a affecté des arbres ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits arbres sont un sur le terrain des loisirs Notre-Dame et l'autre près de la descente de bateau ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission no 10492 a été reçue de l'entreprise Arboriculture de Beuce Inc pour la somme de 3 679,20 \$ taxes comprises ;

2025-06-190

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'abattage d'arbres à l'entreprise Arboriculture de Beuce Inc pour la somme de 3 679,20 \$ taxes comprises et ce afin d'assurer la sécurité des citoyens du secteur Notre-Dame ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « B.N.D. voirie » 02 320 01 620

27. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. - RAPIÉÇAGE GÉNÉRAL DES RUES 2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-05-139 mandate de gré à gré l'entreprise *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage sur les routes appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 9253 de 6 102,76 \$ taxes comprises, émise le 29 mai 2025 par *Groupe 132 inc.* pour les travaux de rapiéçage des routes de 13,61 tonnes métriques ;

2025-06-191

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures no 9253 à *Groupe 132 inc.* pour un total de 6 102,76 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

28. AUTORISATION D'ACHAT DE CINQ (5) TÊTES DE REGARD D'ÉGOUT POUR LE RG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue des travaux de pavage sur une partie du rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a demandé de restaurer les cinq (5) têtes de regards d'égouts avant d'effectuer les travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumissions a été demandés à deux (2) fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services pour l'achat de cinq (5) têtes de regards d'égouts ainsi que les pièces qui se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix taxes comprises
EMCO	10 567,05 \$
HUOT.	7 597,78 \$

2025-06-192

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat des cinq (5) têtes de regards d'égouts ainsi que les pièces au fournisseur Huot pour la somme de ± 7 597,78 \$ taxes comprises ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables Égout ND » 02 415 00 729

29. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 INC POUR LES RÉPARATIONS DE CINQ (5) TÊTES DE PUISARD AU RANG DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des réparations sur les cinq (5) têtes de regards dans le rang de l'Île et ce avant d'effectuer le resurfaçage d'asphalte dans le rang de l'île ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission a été reçue le 10 juin 2025 par Groupe 132 Inc pour la réparation de regard d'égout pour le rg de l'île au montant de 4 001,13 \$ taxes comprises ;

2025-06-193

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à Groupe 132 inc au montant de 4 001,13 \$ taxes comprises pour la réparation des 5 regards d'égouts dans le rang de l'île.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables Égout ND » 02 415 00 729

30. OCTROI DE CONTRAT POUR RÉPARATION TROTTOIR RUE LIEUTENANT GOUVERNEUR PAUL COMTOIS À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC.

CONSIDÉRANT QU'un bris d'aqueduc s'est produit au coin des rues Laperrière et Lt-Gouv. Paul Comtois le 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations d'urgence ont dû être effectuées sur la conduite d'aqueduc de 10 pouces de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'effectuer la réparation du trottoir endommagé face au 65, rue du Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois au frais de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Sylvain Allard béton et fissures peut faire cette réparation au coût de 2 989,35 \$ taxes comprises ;

2025-06-194

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la réparation du trottoir face au 65, rue Lieutenant-Gouverneur Paul Comtois au coût de 2 989,35 \$ taxes comprises par l'entrepreneur Sylvain Allard béton et fissures Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien et réparation aqueduc » 02 413 00 521

31. AUTORISATION DE PAIEMENT À LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER – BALAYAGE DES RUES 2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-05-140 mandate Les entreprises Clément Forcier Inc. afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des travaux ne devait pas excéder 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de balayage des rues du secteur de Pierreville et du secteur de Notre-Dame ont été effectués le 29 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une surcharge de carburant de 161,55 \$ taxes en sus nous a été facturée, portant ainsi le total de la facture n° 40601 à 4 586,72 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu la location de la pompe à l'entreprise Clément Forcier pour la somme de 310,43 \$ taxes comprises puisque la pompe que possède la municipalité est trop petite et ainsi le temps pour pomper l'eau de la rivière serait trop long ;

2025-06-195

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 40601 de 4 586,72 \$ taxes comprises à Les entreprises Clément Forcier Inc. pour le nettoyage printanier des rues de la municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

32. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT INC. POUR ANALYSER LE DEVIS POUR L'ASPHALTAGE 2025 & L'INSCRIPTION SUR SEAO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une offre de service à Techni-Consultant afin de vérifier le devis d'asphaltage 2025 ainsi que l'accompagnement pour la publication sur le SEAO pour l'asphaltage 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant a effectué des modifications au devis relativement à la composante de l'Asphalte utilisé puisqu'il y a des particularités à prendre en considération soit le pourcentage de bitume et de granulats relativement au type de transport qui circulent sur les rues ou rangs à asphaltés ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant tient à préciser que les documents n'ont pas été produits par l'entreprise, ni la révision complète car selon les pratiques, un ingénieur est requis pour ce type de projet ;

2025-06-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'effectuer le paiement à la compagnie Techni-Consultant pour le travail qu'ils ont effectués pour la somme de 1 092,26 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels (ing) » 02 320 00 411

HYGIÈNE DU MILIEU

33. AUTORISATION D'ACHAT DE COMPTEUR D'EAU DE 1 POUCE ET ADAPTEUR À L'ENTREPRISE LES COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit en tout temps, disposer de compteurs d'eau intelligents, de différents formats et en quantités suffisantes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de 2 (deux) compteurs d'eau intelligents 1 po Ultra-son, adaptateurs 1 po inclus, au coût unitaire de ± 674,21 \$ taxes comprises, vendus par l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* ;

2025-06-197

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) compteurs 1 po Ultra-son vendus par *Compteurs d'eau du Québec* pour la somme de ± 1 367,97 \$ taxes comprises, incluant les frais de livraison de 19,55 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat compteur d'eau » 02 413 00 649

34. OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DE PROCÉDÉ DE LA STATION D'ÉPURATION DANS LE CADRE DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL DE PIERREVILLE À STANTEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une attestation d'assainissement municipale (AAM n° 100-0607) dont la date de mise en application est le 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette attestation identifie l'obligation de transmettre une mise à jour du schéma d'écoulement et du schéma de procédé d'ici le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel au service de la compagnie Stantec le 22 mai 2025 afin d'effectuer la mise à jour du schéma d'écoulement et du schéma de procédé ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification de l'offre de service se lit comme suit :

RESSOURCE	TARIF HORAIRE
Ingénieur(e)	125 \$
Technicien DAO	100 \$
Adjointe administrative	75 \$
Kilométrage	0,73 \$/km
Dépenses diverses	Coût réel sur factures

2025-06-198

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la mise à jour de l'attestation de l'assainissement municipale à la compagnie STANTEC.

QU'une estimation d'honoraires est prévu pour un montant d'environ 862,31 \$ taxes comprises comprenant un effort requis entre 3 et 7 heures de travail.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant « Honoraire professionnels- TEU Pville » 02 414 10 411

35. OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSPECTION ET LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT À ICR-EXPERT INC

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-76 mandatait la firme Les services Techni-Consultant Inc. afin qu'elle procède à l'appel d'offre pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout par caméra ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et que les soumissionnaires avaient jusqu'au 29 mai 2025 pour déposer leurs soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les cinq soumissionnaires suivants ont déposé leurs offres dans les délais prescrits :

COMPAGNIE	MONTANT INCLUDES	TAXES
Inspection Vision 3D inc.		0,00 \$
Le Groupe ADE Estrie inc.		197 524,18 \$
Can-Inspec inc.		161 531,90 \$
Can Explore		211 318,30 \$
ICR Expert inc.		153 450,58 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a procédé à la vérification de la conformité des soumissions retenues et ont fait leurs recommandations en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont valides pour une durée de soixante jours (60) à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 juillet 2025 ;

2025-06-199

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout par caméra au plus bas soumissionnaire conforme soit, ICR Expert inc. au montant de 153 450,58 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : : « Honoraires – TEU Pville » 02 414 10 411« Honoraires – TEU ND » 02 414 00 411

36. DEMANDE M. PATRICK ALIE - BRANCHEMENT DU 9, RUE DESCHENEUX AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL SECTEUR ND

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Alie, propriétaire du 9, rue Descheneaux secteur Notre-Dame, lot 5 745 118 matricule 5307 06 8532, a fait une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité est en accord avec ladite demande de raccordement ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-200

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal du 9 rue Descheneaux sur le lot 5 745 118 relatif au matricule 5307 06 8532 et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité ;

QUE les frais de raccordement c'est-à-dire le matériel et la main-d'œuvre, ainsi que tous les frais afférents selon le règlement 244-2023 seront payés par la propriétaire du lot 5 745 118 relatif au matricule 5307 06 8532 ;

QUE les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

37. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE LES GAZONS TESSIER - CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES PAROIS INTERNES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-405 octroie le contrat du contrôle de la végétation des berges des étangs aérés d'une durée de trois (3) ans (2024-2025-2026) à *Les Gazons Tessier* pour la somme de 8 692,11 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2505-2203 de 1 448,69 \$ taxes comprises (1^{er} versement, émise le 24 mai 2025 par *Les Gazons Tessier* pour le contrôle de la végétation des berges des étangs aérés et de l'étang du site de dépôt des neiges usées ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-201

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le 1^e versement de 1 448,69 \$ taxes comprises à *Les Gazons Tessier* ;

QUE cette facture est payable par le secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrôle de la végétation - Étangs » 02 414 10 459

38. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE TRANSPORT HERMAN INC. PROPRIÉTÉ DE M. MARION DUPUIS - TRANSPORT DU COMPOST 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'offre plus le transport du compost ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater une entreprise pour le transport du compost ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci n'a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à mandater l'entreprise locale *Transport Herman Inc.* au coût de 16,00 \$ taxes en sus par tonne métrique de compost transportée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit que ± 35 tonnes métriques de compost seront transportées par voyage, soit ± 643,86 \$ taxes comprises par voyage pour le transport conformément à l'offre de services de l'entreprise *Transport Herman Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 7414 de 1 348,61 \$ taxes comprises, émise le 27 mai 2025 par *Transport Herman Inc.* pour le transport de terre de 73,31 tonnes métriques ;

2025-06-202

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise *Transport Herman Inc.* propriété de M. Marion Dupuis à effectuer deux (2) transports de ± 73.31 tonnes métriques de compost chacun pour la somme totale de ± 1 348,61 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Transport compost » 02 455 00 329

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

39. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA INCLUANT LES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OMH DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT la réception d'une copie des états financiers de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska incluant l'OMH de Pierreville pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 ;

2025-06-203

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation de Pierreville montrant des revenus de 161 201,00 \$ et des dépenses totales de 341 092,00 \$, représentant un déficit de 179 891,00 \$ après capitalisation ;

QUE la Municipalité de Pierreville assume 10 % du déficit d'exploitation, soit 17 989,00 \$;

PUISQUE la municipalité de Pierreville a déjà versé 26 605,00 \$ au cours de l'année 2024, la Municipalité recevra un montant de 8 616,00 \$ de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation OMHP » 02 520 00 970

**40. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA
CRÉATION DE LA RÉGIE ÉNERGIE RENOUVELABLE
CENTRE-DU-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite investir et participer à la réalisation et l'exploitation d'un ou de plusieurs projets destinés à produire de l'électricité renouvelable ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 17.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et exercer toute activité de stockage qui est accessoire à ses activités de production ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 569 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité désire conclure avec les autres membres une entente intermunicipale afin de créer la régie énergie renouvelable Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer cette entente intermunicipale relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec ;

2025-06-204
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Pierreville autorise la conclusion d'une entente relative à la création de la Régie énergie renouvelable Centre-du-Québec avec les municipalités suivantes : Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Pierreville, Saint-Elphège, Sainte-Eulalie, Saint-François-du-Lac et Saint-Léonard-d'Aston. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

**41. CESSION PAR LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE LE
LOT 5 743 666 À M. JULES HAMEL -380 RANG HAUT DE
LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville cède à M. Jules Hamel une partie de terrain suite à un décret portant le numéro 632-2001 le lot 5 743 666 de cet immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le cessionnaire devenait le propriétaire de l'immeuble avec possession et occupation immédiate ;

CONSIDÉRANT QUE par cet acte, la municipalité de Pierreville cède à M. Jules Hamel propriétaire du lot 7 743 666 au cadastre du Québec ;

2025-06-205
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le projet de cession de Me Maxime David notaire en date du 10 juin 2025 et d'autoriser M. André Descôteaux maire et Mme Lyne Boisvert directrice générale et greffière-trésorière à signer l'acte à intervenir à ce jour au nom de la Municipalité de Pierreville.

42. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE L'OMH DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'avoir des entrées d'accès de 12,19 m (40 pi) alors que la largeur maximale permise est de 11 m, soit une dérogation de 1,19 m par entrées ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise les lots 5 743 870 et 5 743 869, soit les lots de chaque côté de la rue ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 5 habitations de type bi-familiales isolées sur chaque lot pour un total 10 logements par lots ;

CONSIDÉRANT QUE 4 entrées sur 6 par lots sont touchées par cette présente demande ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone H-09 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone de contrainte ;

CONSIDÉRANT QUE les entrées plus larges visent à enrayer le stationnement des voitures sur le gazon ;

CONSIDÉRANT QUE des sections de béton seront enlevées afin de ne pas augmenter les surfaces pavées ;

CONSIDÉRANT QUE selon les calculs du demandeur, il y aura même moins de béton et d'asphalte malgré les nouvelles entrées plus larges ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de même que les grandes orientations de l'aménagement du territoire du schéma d'aménagement de la MRC ont comme objectif de réduire le nombre d'ilot de chaleur ;

CONSIDÉRANT QUE les actions et moyens de mise en œuvre vise à encourager la plantation d'arbres sur les propriétés privées / encourager le verdissement des zones commerciales, industrielles et institutionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte au droit de jouissance des propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-206

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des personnes présentes, de faire part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation, soit D'ACCEPTER la demande de dérogation présentée par l'OMH de Pierreville ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

43. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS.

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 2025-05-149 mandate la FQM pour rédiger un règlement sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la facture N° 13816 au montant de 659,16 \$ taxes comprises ;

2025-06-207

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture N° 13816 au montant de 659,16 \$ taxes comprises à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels Urbanisme » 02 610 00 411

LOISIRS ET CULTURE

44. OCTROI DE CONTRAT POUR UNE OFFRE DE SERVICES POUR MANDATER LES ENTREPRENEURS POUR UN DEVIS DE PERFORMANCE DANS LA CONCEPTION, L'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION DE FOURNITURE DE MODULES DE JEUX POUR LE PARC LAFRENIÈRE-TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a déposé une offre de services pour mandater les entrepreneurs pour un devis de performance dans la conception, l'aménagement et l'acquisition de fournitures de modules de jeux qui seront situés au Parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 2500843 émise le 4 juin 2025 au montant de 7 674,58 \$ taxes comprises, par *Techni-Consultant inc.* pour effectuer le devis d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser l'aménagement du Parc Lafrenière en y ajoutant des modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE Techni-Consultant aura à gérer l'appel d'offres au complet incluant les addendas et réponses aux soumissionnaires ainsi que la gestion du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de la firme Techni-Consultant devra être produite à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Lafrenière pourra bénéficier d'une aide financière dans le cadre du projet locaux de Vitalisation volet 4 du Fonds des régions et ruralités ;

2025-06-208

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à la firme Techni-Consultant afin qu'il prépare un devis de performance dans la conception, l'aménagement et l'acquisition de fourniture de modules de jeux qui seront situés au Parc Lafrenière pour la somme de 7 674,58 \$ taxes incluses.

QUE les frais de déplacement seront facturés au coût de 0,70 \$/km plus les frais connexes si applicables.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière et Parc Martel » 03 310 01 007

45. INSTALLATION D'UNE LIGNE INTERNET CHALET DES LOISIRS SECTEUR NOTRE-DAME À COGÉCO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle installation de la ligne internet au chalet des loisirs du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cogéco nous offre un forfait pour une durée de 36 mois pour une ligne de 120/30 Mbps au coût de 85,93 \$ par mois ;

2025-06-209

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Cogéco tel que mentionné ci-haut et d'effectuer le paiement au coût de 85,93 \$ par mois pour une ligne internet au chalet des loisirs dans le secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communication internet- Chalets des loisirs » 02 701 22 335

46. OCTROI DE CONTRAT ÉCLAIRAGE DU TRÉPIED DES CLOCHES À SPEC-TECH INC

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage du trépied des cloches au coin des rues Maurault et Lieutenant-Gouverneur Paul-Comtois doit être modifier étant donné que celui en place est souvent défectueux ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Spec-Tech Inc nous soumet une offre pour le changement suivant, soit :

L'installation de 4 barres LED de 1 m de long sur chacune des pattes du trépied avec contrôle multicolore au coût de 6 906,56 \$ taxes comprises et incluant tout le matériel et location nécessaire à cette installation.

2025-06-210

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Spec-Tech Inc pour le remplacement des lumières sur le trépied des cloches pour un total de 12 barres LED de 1m multicolore soit 4 par pattes au coût de 6 906,56 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables- LT Gouv. Paul Comtois » 02 414 10 411

47. AUTORISATION DE PAIEMENT À RÉAL COURCHESNE – CONCEPTION ET INSTALLATION VANITÉ SALLE DE BAIN RENAUD BARIL- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu recours au service de monsieur Réal Courchesne pour la conception et l'installation d'une vanité dans la salle de bain de la salle Renaud Baril ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et que la facture n° 511499 au montant de ± 494,39 \$ taxes comprises doit être acquitté ;

2025-06-211

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à monsieur Réal Courchesne d'un montant de ± 494,39 \$ taxes comprises.

QUE cette dépense est admissible dans le cadre du projet Nouveaux Horizons pour la salle Renaud Baril.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013

48. AUTORISATION D'ACHAT DE POTEAUX ET CAMÉRAS POUR LE PARC MARTEL ET LE PARC LAFRENIÈRE – ÉLECTRIFI-A ET GARDA WORLD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'installation de système de caméras aux Parcs Martel et Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Électrifi-A Canada Ltée nous propose l'achat et l'installation de deux poteaux de 35 pieds de haut pour recevoir le câblage des caméras de surveillance au coût de 2 184,53 \$ taxes comprises pour les deux poteaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie GardaWorld soumissionne pour le système de caméra et la pose pour le Parc Martel au coût de 1 785,17 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie GardaWorld soumissionne pour le système de caméra et la pose pour le Parc Lafrenière au coût de 3 919,56 \$ taxes comprises ;

2025-06-212

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les achats ci-haut mentionnés, soit

Électrifi-A Canada Ltée au montant de 2 184,53 \$ taxes comprises pour l'achat et l'installation de poteaux ;

GardaWorld inc. au montant de 1 785,17 \$ taxes comprises pour l'achat et l'installation de caméras dans le Parc Martel ;

GardaWorld inc. au montant de 3 919,56 \$ taxes comprises pour l'achat et l'installation de caméras dans le Parc Lafrenière.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : : « Caméras » 03 310 01 011 et « Parc Lafrenière et Parc Martel » 03 310 01 007

49. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE FIL DE TYPE TECK POUR LE BRANCHEMENT DES LUMINAIRES DANS LE PARC LAFRENIÈRE- MATÉRIAUX ET SURPLUS LEFEBVRE INC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'installation des luminaires au Parc Lafrenière ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un fil TECK pour alimenter les luminaires installés sur le poteau jusqu'au bâtiment sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de fil de type TECK chez Matériaux et Surplus Lefebvre Inc. pour 608,62 \$ taxes inclus ;

2025-06-213

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du fil de type TECK pour l'alimentation nécessaire en électricité des luminaires qui seront installés dans le parc Lafrenière.

QUE la somme de 608,62 \$ taxes compris sera déboursé à Matériaux et surplus Lefebvre Inc pour cet achat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière et Parc Martel » 03 310 01 007

50. AUTORISATION D'ACHAT MATÉRIEL AUDIO POUR LA SALLE RENAUD-BARIL À L'ENTREPRISE SPEC-TECH INC- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin pour le club de l'âge d'or (FADOQ) de Pierreville de se munir d'un matériel audio tel que enceintes, amplificateur mixer, microphone, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Nouveaux Horizons nous pouvons inclure ces achats ;

CONSIDÉRANT QUE Spec-Tech Inc. nous offre ce matériel au coût de 5 784,84 \$ taxes comprises ;

2025-06-214

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du matériel ci-haut mentionné à la compagnie Spec-Tech Inc. au coût de 5 787,84 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013

51. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR UN TÉLÉVISEUR INTELLIGENT DE 85 PO POUR LA SALLE RENAUD BARIL-PROGRAMME NOUVEAUX-HORIZONS

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin pour le club de l'âge d'or (FADOQ) de Pierreville de se munir d'un téléviseur puisque le club prévoit utiliser une application de communication collaborative ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Nouveaux Horizons nous pouvons inclure cet achat ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a fait l'achat d'un téléviseur Hisense UHD 4K de 85 po en ligne chez la compagnie Brick;

2025-06-215

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du téléviseur Hisense UHD 4k de 85 po ci-haut mentionné à la compagnie Brick au coût de 1 222,99 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013

52. AUTORISATION D'ACHAT DE TABLES, DE CHAISES ET TRANSPORTEURS POUR LA SALLE RENAUD-BARIL – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS- CANADA CHAIR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de nouvelles tables pour la salle Renaud-Baril afin de remplacer celles rendues désuètes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'achat de quinze (15) tables carrés pliantes de 36 par 36 pouces au coût unitaire de ± 126,42 \$ taxes comprises ainsi que de 30 chaises avec accoudoirs empilable au coût unitaire de 114,92 \$ taxes comprises et de deux transporteurs au coût de ± 206,90 \$ taxes comprises, et on ajoute 557,63 \$ de frais de transport, le tout vendu par l'entreprise *Canada Chair* ;

CONSIDÉRANT QUE ces achats représentent une dépense totale de 6 315,17 \$ taxes comprises ;

2025-06-216

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 15 tables carrés pliantes de 36 x 36, de 30 chaises empilables et de deux transporteurs chez Canada Chair, pour un montant total de 6 315,17 \$ taxes comprises ;

QUE ces dépenses sont admissibles au programme Nouveaux Horizons pour la salle Renaud Baril.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013

53. OCTROI DE CONTRAT À SOGETEL POUR INSTALLATION LIGNE TÉLÉPHONIQUE DANS L'ASCENSEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'installation d'un téléphone dans l'ascenseur du centre communautaire pour la sécurité des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sogetel nous offre leur service pour cette installation au coût de 29,95 \$ taxes comprises plus les frais d'activation de 114,92 \$ taxes comprises avec un contrat de service qui se renouvelle automatiquement d'année en année aux mêmes conditions sauf si une partie décide d'y mettre fin ;

2025-06-217

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la compagnie Sogetel à faire l'installation du service de téléphonie dans l'ascenseur du centre communautaire au coût de ± 29,95 \$ taxes comprises par mois plus l'activation au coût de 114,92 \$ taxes comprises pour un contrat indéterminé et qui se renouvelle d'année en année sauf si une partie décide d'y mettre fin.

QUE le conseil autorise la directrice générale Lyne Boisvert à signer ledit contrat.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Téléphone Ctre communautaire » 02 701 20 331

54. OCTROI DE CONTRAT AUX LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2025, le Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac a déposé une offre de services de 16 000 \$ pour la planification, l'organisation et la coordination du camp de jour de l'été 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité s'assurera du respect des mesures d'hygiène en place lors de la période d'activités ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-218

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du Camp de jour 2025 au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du Camp de jour, en toute conformité, pour un montant de 16 000 \$ et ce la même somme qui a été déboursé en 2024 ;

QUE le Comité aura la responsabilité du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et de la gérance des inscriptions ;

QUE la Municipalité procédera au paiement en un seul versement dû le 15 juin 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépense » 02 701 53 690

55. COMMANDITE POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-NICOLET – Deck hockey

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite reçut de l'École Secondaire Jean-Nicolet pour une nouvelle surface de deck hockey ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves de la municipalité fréquente l'école secondaire Jean-Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité permettra d'atteindre l'objectif pour la construction de ce deck hockey ;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la municipalité de Pierreville figurera dans leur publicité ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-219

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un montant de 1 000 \$ à titre de commandite pour le projet de deck hockey à l'École secondaire Jean-Nicolet.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant « Subvention -Organismes- Divers » 02 701 90 990

56. COMMANDITE DE L'ÉCOLE VINCENT-LEMIRE AGENDA SCOLAIRE 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite reçu de l'École Vincent-Lemire pour la publication de leur agenda pour l'année scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité permet de vendre l'agenda aux élèves à un prix moindre que le prix coûtant ;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la municipalité de Pierreville figurera dans l'agenda ;

2025-06-220
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un montant de 200 \$ à titre de commandite pour la publication de cet agenda.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant « Subvention -Organismes- Divers » 02 701 90 990

57. AFFAIRES NOUVELLES

58. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

- a. Rapport pour le compost mois d'avril 14,36 tm
- b. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2025

59. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

60. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-06-221 Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 21h32.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale/
greffière/trésorière